



L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE UN RÉGIME DE BASE QUI PEUT ÉVOLUER AU GRÉ DES BESOINS DE VOS CLIENTS

Voici de bonnes raisons de faire de l'assurance vie temporaire de l'Équitable votre premier choix!

Que vos clients soient à la recherche d'une assurance vie abordable pour couvrir leurs dettes à court terme, leur prêt hypothécaire, l'éducation de leurs enfants ou les frais associés à leur décès, l'assurance vie temporaire de l'Équitable peut combler ces besoins.

SÉLECTION

Une sélection complète de régimes d'assurance vie temporaire pour combler les besoins de vos clients et s'adapter à leur budget, notamment :

- L'assurance vie temporaire de 10 ans pour la prime initiale la moins élevée.
- L'assurance vie temporaire de 20 ans pour une prime initiale sur une période plus longue.
- L'assurance vie temporaire 30/65 pour une couverture au coût global le moins élevé sur une période de 30 ans. Les primes garanties sont payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir, et ce, sans aucune augmentation.

PERSONNALISATION

Vous pouvez concevoir un régime pour répondre aux besoins précis des particuliers et des propriétaires d'entreprise.

- Il est possible d'économiser de l'argent en superposant plusieurs couvertures d'assurance vie temporaire ou en ajoutant plusieurs personnes¹ à un même régime.
- Le rapport sur la comparaison des produits vous aide à choisir la combinaison d'assurance vie la plus abordable pour répondre aux besoins à court et à long terme de vos clients.
- Les avenants facultatifs permettent de personnaliser davantage², notamment l'ajout d'un avenant d'assurance maladies graves pour procurer des fonds qui pourront aider à la gestion des dépenses personnelles, commerciales et médicales pour que vos clients puissent se concentrer sur leur rétablissement.

Assurance vie temporaire 30/65
long terme

Assurance vie temporaire de 20 ans
moyen terme

Assurance vie temporaire de 10 ans
court terme

OPTION D'ÉCHANGE

Vous pouvez faire durer une assurance vie temporaire de 10 ans jusqu'à 25 ans.

- En échangeant une assurance vie temporaire de 10 ans pour une nouvelle assurance vie temporaire de 20 ans, vos clients retardent la période de renouvellement.
- L'échange doit être effectué avant le cinquième anniversaire ou avant l'âge de 65 ans, selon le premier des événements à survenir.
- Le nouveau régime d'assurance vie temporaire de 20 ans sera établi à l'âge et aux taux actuels, sans tarification supplémentaire.

¹ Les régimes sur plusieurs têtes ne sont pas offerts avec les contrats détenus par une entreprise. ² Prévoit une prestation forfaitaire suivant le diagnostic de l'une des affections couvertes et une période de survie qui est habituellement de 30 jours. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat.

D'AUTRES BONNES RAISONS DE FAIRE DE L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE DE L'ÉQUITABLE VOTRE PREMIER CHOIX!

TRANSFORMATION

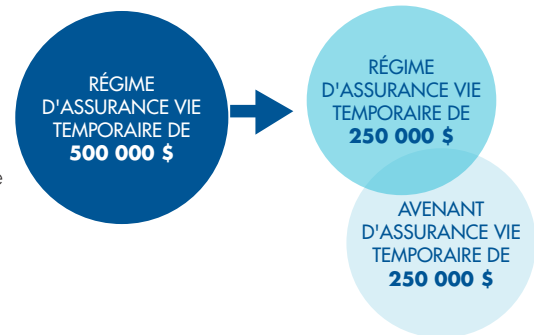
Lorsque les besoins et les obligations financières de vos clients évoluent, ils peuvent transformer leur assurance vie temporaire en l'un de nos produits concurrentiels d'assurance vie permanente sans tarification supplémentaire. Les deux produits offrent la flexibilité de concevoir un régime afin de répondre à leurs besoins particuliers tout en bloquant les taux à vie.

- **Assurance vie entière avec participation** - deux types de régime, chacun comportant les options de paiement de prime à 20 paiements ou à vie.
- **Assurance vie universelle** - deux types de régime comportant un choix d'options de prestation de décès et de coût de l'assurance (CDA).

PROGRAMME DE TRANSFORMATION PARTIELLE

Concevez un régime qui répond aux besoins de vos clients maintenant et pour les années à venir. Transformez une partie de leur contrat d'assurance vie temporaire en un contrat d'assurance vie permanente et ajoutez un avenant d'assurance vie temporaire pour le reste de la couverture. Aucune tarification supplémentaire.

- L'avenant d'assurance vie temporaire doit être le même type de couverture d'assurance (assurance vie temporaire de 10 ans, de 20 ans ou 30/65) que celui du régime d'assurance vie temporaire initial. Les minimums exigés par le régime doivent être satisfaits.
- **Si la moitié de la couverture ou plus est transformée** - le reste de la couverture d'assurance vie temporaire peut être ajouté sous forme d'avenant d'assurance vie temporaire à l'âge et aux taux actuels.
- **Si moins de la moitié de la couverture est transformée** - il est possible d'ajouter un avenant d'assurance vie temporaire au régime d'assurance vie permanente dont la somme assurée maximale sera équivalente à celle de la couverture d'assurance vie permanente.



UNE TARIFICATION EN TOUTE SIMPLICITÉ

- Une meilleure santé et un meilleur style de vie se traduisent par des taux privilégiés pour vos clients.
- Les clients admissibles aux taux privilégiés des avenants d'assurance vie temporaire et des régimes autonomes pourraient automatiquement être admissibles à l'assurance maladies graves. Aucune proposition d'assurance maladies graves à remplir. Aucune tarification supplémentaire.
- Un accès direct aux tarificateurs et à une équipe vouée à apporter une aide dans les cas importants.
- La définition d'une personne non fumeuse permet l'usage d'un cigare ou cigarillo par mois, sous réserve d'un résultat négatif au test de cotinine. Les clients utilisateurs de marijuana, qu'elle soit inhalée ou ingérée, peuvent être admissibles aux taux pour personnes non fumeuses. La quantité consommée sera prise en compte, qu'elle soit combinée au tabagisme ou à d'autres facteurs.

SOUMETTEZ VOS PROPOSITIONS D'ASSURANCE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Rien n'est plus simple avec la [Proposition directe](#)^{MD} lors de rencontres en personne et [InsuranceAssist](#) lors de rencontres à distance.

Vous songez à une assurance vie temporaire? Pensez Équitable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide du conseiller [Assurance vie temporaire \(n° 1298FR\)](#).

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Les renseignements du présent document ne constituent pas un avis juridique ou fiscal. Pour obtenir des renseignements spécifiques à votre situation personnelle, veuillez consulter votre fiscaliste, ou encore votre avocate ou votre avocat. Même si l'Assurance vie Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.